

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire, le 14 avril 2015 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents : M. Paul Leduc, maire
M. Steve Gagnon, district 1
M. Pierre O'Donoughue, district 2
Mme Francine Raymond, district 3
M. Serge Séguin, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
M. Alexandre Plante, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Doreen Assaad, district 9

Sont également présents : M. Nicolas Bouchard, directeur général
Me Isabelle Grenier, directrice des services juridiques et greffière

Est absent : M. Daniel Lucier, district 10

Ouverture de la séance

La greffière constate le quorum.

1. Ordre du jour

150414-127

1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions

Il est tenu une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

3. Procès-verbaux

150414-128

3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 17 MARS 2015 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adopte le procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Ville de Brossard tenue le 17 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Travaux publics

150414-129

5.1 FOURNITURE ET LIVRAISON DE PEINTURE POUR LE LIGNAGE DES TERRAINS SPORTIFS - CONTRAT SP-15-822 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-822 relatif à la fourniture et à la livraison de peinture pour le lignage des terrains sportifs, pour une durée de deux ans, du 15 avril 2015 au 14 avril 2017, au plus bas soumissionnaire conforme, Le groupe sports inter plus inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 85 571,29 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-130

5.2 FOURNITURE ET LIVRAISON DE PAILLIS DE CÈDRE NATUREL - CONTRAT SP-15-829 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-829 relatif à la fourniture et à la livraison de paillis de cèdre naturel, pour une durée de trois ans, du 15 avril 2015 au 15 avril 2018, au plus bas soumissionnaire conforme, Produits horticoles Yves Lavoie inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 66 116,95 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-131

5.3 FOURNITURE ET LIVRAISON DE TERRE VÉGÉTALE - CONTRAT SP-15-819 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-819 relatif à la fourniture et à la livraison de terre végétale, pour une durée de trois ans, du 15 avril 2015 au 14 avril 2018, au plus bas soumissionnaire conforme, Matériaux Paysagers Savaria ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 90 887,74 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-132

5.4 LOCATION DE CONTENANTS, RAMASSAGE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES LIEUX PUBLICS - CONTRAT SI-15-840 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-15-840 relatif à la location de contenants, le ramassage et le transport des matières résiduelles des lieux publics, pour une durée d'un an, de juin 2015 à mai 2016 avec possibilité d'une année de prolongation, au plus bas soumissionnaire conforme, Services Matrec inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 33 062,21 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-133

5.5 FOURNITURE DE FIBRE À JEUX EN CÈDRE - CONTRAT SI-15-828 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-15-828 relatif à la fourniture et à la livraison de fibre à jeux en cèdre, pour une durée de deux ans, du 15 avril 2015 au 14 avril 2017, au plus bas soumissionnaire conforme, Le Pousse Vert (9201-6500 Québec inc.), selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 65 420,78 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-134

5.6 NETTOYAGE DES SENTIERS POLYVALENTS - CONTRAT SI-13-582 - PROLONGATION DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil prolonge le contrat SI-13-582 relatif au nettoyage des sentiers polyvalents et piétonniers pour une période d'une année supplémentaire, du 15 avril 2015 au 14 avril 2016, à Les Entreprises Myrroy inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 30 827,10 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-135

5.7 SERVICE D'ENLÈVEMENT OU DE RECOUVREMENT DE GRAFFITIS ET APPLICATION DE PROTECTEUR CONTRE LES GRAFFITIS - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde le contrat de service d'enlèvement ou de recouvrement des graffitis et l'application de protecteur contre les graffitis, à Dose Culture, organisme sans but lucratif, pour une période de douze mois, du 15 avril 2015 au 14 avril 2016, le tout en conformité avec l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la demande soumission et du devis, pour un montant de 53 063,84 \$, taxes incluses.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150414-136

5.8 RÉFECTION DES CABINETS DES STATIONS DE POMPAGE - CONTRAT SP-15-802 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-802 relatif à la réfection des cabinets des stations de pompage au plus bas soumissionnaire conforme, Filtrum inc., selon les prix unitaires et forfaitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 362 746,13 \$, taxes incluses.

Le conseil autorise le transfert du solde de 188 947,51 \$ du projet de réfection de la station Agathe / Authier, # 80290, au programme de mise aux normes et automatisations des stations de pompage, projet # 80227, et l'affectation, pour le financement du contrat, d'une somme de 85 000 \$ à même le surplus accumulé affecté aux investissements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-137

5.9 TRAVAUX D'AU PLUS 10 000 \$ - MINISTÈRE DES TRANSPORTS -

PERMISSION DE VOIRIE

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil se porte garant du fait que la Ville pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$.

Le directeur des travaux publics ou le chef de service planification et soutien technique est autorisé à signer la permission de voirie annuelle pour ces travaux.

La présente résolution est valide pour une période de 12 mois à compter de sa date d'adoption.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

6. Loisir, culture et vie communautaire

150414-138

6.1 GALA DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2015 – SERVICE DE TRAITEUR – CONTRAT SI-15-833 – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-15-833 relatif au service de traiteur pour le Gala de l'action bénévole, au plus bas soumissionnaire conforme, *Antoine Olivier Traiteur*, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 30 525,86 \$, taxes incluses.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150414-139

6.2 GALA DE L'ACTION BÉNÉVOLE - 2 MAI 2015 - LAURÉATS - NOMINATION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde les différents prix qui seront remis au *Gala de l'action bénévole* 2015 aux lauréats dont le nom figure sur la liste jointe qui demeurera confidentielle jusqu'à la soirée du 2 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-140

6.3 DEMANDE DE RECONNAISSANCE - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LONGUEUIL

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil accorde le statut d'organisme externe à l'organisme *Corporation de développement communautaire de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Finances

150414-141

8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 13 MARS AU 9 AVRIL 2015

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil approuve la liste des virements budgétaires du 13 mars au 9 avril 2015.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150414-142

8.2 VENTE POUR TAXES 2015 - AUTORISATION ENCHÈRES - DÉLÉGATION

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil ordonne à la greffière adjointe de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, le mercredi 10 juin 2015, à 10 heures, lesquels immeubles sont indiqués à la liste soumise par la Direction des finances.

Le conseil autorise le trésorier ou son représentant à faire des enchères et à acquérir ces immeubles, pour la Ville, lors de cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-143

8.3 PROGRAMMES DE SUBVENTION 2015 - ENVIRONNEMENT - AFFECTATION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil offre, en 2015, dans le but d'encourager des gestes qui respectent l'environnement, les programmes de subvention auxquels sont affectés les montants suivants :

- composteurs domestiques : 3 800 \$
- barils de récupération d'eau de pluie : 9 000 \$
- couches lavables:
 - volet familles : 7 500 \$
 - volet garderies ou centres de la petite enfance : 2 500 \$
- lame déchiqueteuse : 2 500 \$
- trousse d'économie d'eau potable et d'énergie : 2 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Ressources humaines

150414-144

9.1 EMPLOYÉS RÉGULIERS ET CONTRACTUELS CADRES - MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil autorise et ratifie la liste d'embauche et de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés réguliers et contractuels cadres datée du 10 avril 2015 et autorise le directeur général à signer les ententes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Services juridiques

150414-145

11.1**ASSURANCES GÉNÉRALES 2015-2016 - RENOUELEMENT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil autorise, pour la période du 1er mai 2015 au 30 avril 2016, l'octroi des contrats d'assurances générales à BFL Canada Inc., pour une somme de 92 891 \$, taxe incluse, selon le tableau ci-dessous :

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtiers</u>	<u>Montant \$</u> <u>(avant taxe)</u>
Biens	AIG	BFL	28 295 \$
Bris des machines	AIG	BFL	3 890 \$
Délits	AIG	BFL	2 050 \$
Responsabilité civile complémentaire	Lloyds du Canada	BFL	20 025 \$
Responsabilité municipale	AIG	BFL	20 927 \$
Automobile des propriétaires	AIG	BFL	10 034 \$

Le conseil autorise la directrice des services juridiques et greffière à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-146

11.2 RÈGLEMENT REG-320 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE C05P À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01H ET D'AUTORISER DANS LA ZONE C05P LE GROUPE D'USAGES BUREAU 1 ET CERTAINS USAGES COMPLÉMENTAIRES - ADOPTION DU RÈGLEMENT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-320 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'agrandir les limites de la zone C05P à même une partie de la zone C01H et d'autoriser dans la zone C05P le groupe d'usages Bureau 1 et certains usages complémentaires.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-147

11.3 RÈGLEMENT REG-321 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE CRÉER LE GROUPE D'USAGE ET L'USAGE MARCHÉ PUBLIC ET L'AUTORISER DANS LA ZONE N01P – ADOPTION DU RÈGLEMENT

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-321 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de créer le groupe d'usage et l'usage Marché public et l'autoriser dans la zone N01P.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-148

- 11.4** **RÈGLEMENT REG-322 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE CRÉER LA ZONE X04A À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE X02A ET L'USAGE CULTURE DE MARIJUANA À DES FINS MÉDICALES ET DE PRÉVOIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À CET USAGE – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-322 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de créer la zone X04A à même une partie de la zone X02A et l'usage culture de marijuana à des fins médicales et de prévoir des normes spécifiques à cet usage.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-149

- 11.5** **RÈGLEMENT REG-323 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AUTORISER DES GROUPES D'USAGES D'HABITATION MULTIFAMILIALE DANS LA ZONE L12C ET PRÉVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-323 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser des groupes d'usages d'habitation multifamiliale dans la zone L12C et prévoir les dispositions applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-150

- 11.6** **RÈGLEMENT REG-325 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE PRESCRIRE, À LA ZONE I01I, UN RATIO DE CASE DE STATIONNEMENT POUR L'USAGE ENTREPÔT ET DE PERMETTRE L'ENTREPOSAGE DANS DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES À CERTAINES CONDITIONS – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-325 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de prescrire, à la zone I01I, un ratio de case de stationnement pour l'usage Entrepôt et de permettre l'entreposage dans des bâtiments accessoires à certaines conditions.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-151

- 11.7** **RÈGLEMENT REG-328 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-83 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINES COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-328 *modifiant le règlement REG-83 concernant la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires.*

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150414-152

11.8 RÈGLEMENT REG-329 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION REG-7 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Alexandre Plante à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-329 *modifiant le règlement de tarification REG-7 afin de remplacer la grille de tarification.*

12. Urbanisme

150414-153

12.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 18 MARS 2015

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 18 mars 2015 et approuve les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées au procès-verbal:

- CCU-20150318-5.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 920, chemin des Prairies – lot 5 496 082 – construction – habitation unifamiliale isolée*
- CCU-20150318-5.2** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 5810, rue Villiers – agrandissement – habitation unifamiliale isolée*
- CCU-20150318-5.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8840, place Rhoda – modification à l'architecture – habitation unifamiliale isolée*
- CCU-20150318-5.4** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), – 2040 à 2285, rue de Lyne, 3100 à 3225, rue de Liston, 4105 à 4225, rue de Léa, 6145 à 6445, rue de Lancaster – Faubourg Londonien – modification à l'aménagement paysager*
- CCU-20150318-6.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8440, boulevard Leduc, suites 10 et 20 – bâtiment F17 – Quartier Dix30 – Phases 4a à 7 – modification à l'architecture – l'Attisée et EQ3*
- CCU-20150318-6.2** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 2430, boulevard Lapinière – lot 2 027 045 – modification à l'architecture – bâtiment commercial*
- CCU-20150318-6.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 3955, place Java – lot 4 460 691 – construction – bâtiment industriel*
- CCU-20150318-7.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7005, boulevard Taschereau, suite 262 – affichage – Concordia Physio Sport*
- CCU-20150318-7.2** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8500, boulevard Taschereau, suite 3 – affichage – Clinique Santé C*
- CCU-20150318-7.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8050, boulevard Taschereau, suite W – affichage – restaurant Gourmand d'Asie*
- CCU-20150318-7.4** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 2430, boulevard Lapinière – affichage – modification de l'enseigne sur socle.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-154

12.2 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 3900, BOULEVARD MATTE - LOT 2 700 278 – ZONE J03I

a) Audition des personnes intéressées;

Des commentaires sont formulés sur cette demande.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogations mineures a été déposée ayant pour but d'exempter, le 3900, boulevard Matte, de l'obligation d'aménager une bande paysagère de 3 mètres à la périphérie d'une aire de stationnement comportant plus de 30 cases et de planter un ou deux arbres à chaque extrémité d'une rangée de case (tête d'îlot);

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil municipal accorde les dérogations mineures demandées relatives au 3900, boulevard Matte - Zone J03I - Lot 2 700 278, conformément à la recommandation numéro CCU-20150318-8.9 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-155

**12.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 9105, BOULEVARD TASCHEREAU
– LOT 2 269 060 – ZONE O02C**

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée et ayant pour but de réduire le ratio minimum de cases de stationnement prescrit de façon à permettre un ratio de 1 case/30 m² de superficie totale de plancher pour les usages commerciaux C01, C02, C03, C04 et C05, à l'exception de l'usage *C059211 : Restaurant*, pour lequel 1 case/7,5 m² devra être comptabilisée pour toute superficie excédentaire à 10 % de la superficie totale de plancher des bâtiments de l'emplacement;

ATTENDU QUE le ratio minimum de cases de stationnement requis actuellement exigé est de 1 case/20 m² de superficie totale de plancher pour les usages commerciaux C01, C02, C03, C04 et C05, à l'exception de l'usage *C059211 : Restaurant* pour lequel 1 case/7,5 m² doit être comptabilisé pour toute superficie excédentaire à 20 % de la superficie totale de plancher des bâtiments de l'emplacement;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée relative au 9105, boulevard Taschereau - Zone O02C - Lot 2 269 060, conformément à la recommandation numéro CCU-20150318-8.5 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-156

**12.4 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 2040 À 2285, RUE DE LYNE,
3100 À 3225, RUE DE LISTON, 4105 À 4225, RUE DE LÉA, 6145 À 6445,
RUE DE LANCASTER – LOTS 5 233 263 À 5 233 269 – ZONE L14H**

a) Audition des personnes intéressées;

Des commentaires sont formulés sur cette demande.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogations mineures est demandée afin de permettre aux 2040 à 2285, rue de Lyne, 3100 à 3225, rue de Liston, 4105 à 4225, rue de Léa, et 6145 à 6445, rue de Lancaster, un écran opaque et un talus de 2,5 mètres au lieu d'un talus de 2 mètres et de permettre la plantation d'un arbre à grand déploiement aux 9 mètres linéaires au lieu de 3 arbres aux 10 mètres linéaires;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil municipal accorde les dérogations mineures demandées relatives aux 2040 à 2285, rue de Lyne, 3100 à 3225, rue de Liston, 4105 à 4225, rue de Léa, et 6145 à 6445, rue de Lancaster – lots 5 233 263 à 5 233 269 – Zone L14H, conformément à la recommandation numéro CCU-20150318-8.8 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-157

12.5 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 3642, RUE ORLÉANS – LOT 5 537 041 – ZONE O05H

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogations mineures a été déposée ayant pour but de régulariser, au 3642, rue d'Orléans, l'empiètement d'un balcon de 2,35 mètres dans l'espace libre arrière au lieu des 2 mètres prescrits et de régulariser l'empiètement de l'avant-toit de 2,95 mètres dans l'espace libre arrière au lieu des 2 mètres prescrits;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil municipal accorde les dérogations mineures demandées relatives au 3642, rue d'Orléans - Zone O05H - Lot 5 537 041, conformément à la recommandation numéro CCU-20150318-8.4 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-158

12.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 3669, RUE ORLÉANS – LOT 2 702 423 – ZONE O05H

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser, au 3669, rue d'Orléans, un espace libre avant de 4,15 mètres au lieu des 6 mètres prescrits;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée relative au 3669, rue Orléans - Zone O05H - Lot 2 702 423, conformément à la recommandation numéro CCU-20150318-8.2 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-159

12.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 4105, RUE DE LOUVIERS – LOT 4 335 767 – ZONE L02H

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser, au 4105, rue de Louviers, un espace libre avant de 10,80 mètres au lieu des 11 mètres prescrits;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée relative au 4105, rue de Louviers - Zone L02H - Lot 4 335 767, conformément à la recommandation numéro CCU-20150318-8.3 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-160

12.8 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 7905, RUE DE LAUSANNE – LOTS 4 499 295 ET 4 499 366 – ZONE L08H

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser, au 7905, rue de Lausanne, l'espace libre avant de 7,35 mètres au lieu du 7,5 mètres prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée relative au 7905, rue de Lausanne - Zone L08H - Lots 4 499 295 et 4 499 366, conformément à la recommandation numéro CCU-20150318-8.1 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-161

12.9 FOURNITURE DE VÉGÉTAUX POUR LE JOUR DE L'ARBRE 2015 – CONTRAT SI-15-852 – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-15-852 relatif à fourniture de végétaux pour le *Jour de l'arbre 2015*, au soumissionnaire conforme, Centre de Jardin Brossard inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant total de 48 634,43 \$, taxes incluses.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150414-162

12.10 ODONYMES - DÉSIGNATION NOMS DE RUES ET PARCS : RUE DE LOUXOR, PROLONGEMENT DES RUES LAUTREC ET DE LIÈGE, PARC DE LIÈGE ET PARC DE LOUVIERS

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil attribue les noms de parcs « de Liège » et « de Louviers » ainsi que les noms « de Louxor » à la nouvelle rue publique et « Lautrec » et « de Liège » au prolongement des rues existantes, dans le projet de développement résidentiel «Luxor». Ces parcs et voies de circulation sont formés par les lots 3 816 584, 5 646 992, 5 647 062, 5 647 063, 5 647 064, 5 647 065, 5 647 066 et 5 647 069 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Génie

150414-163

13.1 SERVICES PROFESSIONNELS - ESTIMATION DE CONTRÔLE - CONTRAT SP-15-842 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-842 relatif aux services professionnels concernant la réalisation d'estimation de contrôle pour divers projets de la Direction du génie, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction de la grille de pondération et du prix, Macogep inc., selon le prix unitaire et les prix forfaitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 159 725,57 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-164

13.2 SERVICES EN SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION - HÔTEL DE VILLE - CONTRAT SI-15-843 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-15-843 relatif aux services d'experts conseils en surveillance de travaux de décontamination fongique dans le cadre du projet de réfection de l'hôtel de ville, au soumissionnaire qui a obtenu le meilleur pointage final en fonction de la grille d'évaluation et du prix, Le Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc., selon les prix forfaitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 44 029,68 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-165

13.3 VÉHICULES ÉLECTRIQUES - SERVICE DE RECHARGE PUBLIQUE - ENTENTES

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil veut offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du circuit électrique d'Hydro-Québec et autorise le directeur général à signer l'entente avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles à cet effet, ainsi que l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150414-166

13.4 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT - PROLONGEMENT D'INFRASTRUCTURES - PROJET LUXOR - ACQUISITION DES SERVICES ET PROTOCOLE D'ENTENTE

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil s'engage à prendre possession et à entretenir les infrastructures du projet de développement résidentiel «Luxor», prévues aux plans réalisés par la firme Stantec experts-conseils ltée, numéros B-001983-300, dessins 1 à 7, datés du 16 décembre 2013, incluant les ouvrages de traitement des eaux pluviales et la tenue d'un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages, lorsque les travaux seront achevés selon le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et Habitations Serge Savard inc. et 9107-7537 Québec inc., conformément au règlement REG-197 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

Le conseil approuve le projet de protocole soumis pour tous les travaux d'infrastructures municipales et autres conditions indiquées pour ce projet, conditionnellement à l'obtention, par les compagnies, de toutes les autorisations requises. Le maire et la greffière sont autorisés à signer les documents pour y donner effet.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150414-167

13.5 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT - PROLONGEMENT D'INFRASTRUCTURE - RUE OUTREMONT - ACQUISITION DES SERVICES ET PROTOCOLE D'ENTENTE

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil s'engage à prendre possession et à entretenir les infrastructures pour le prolongement de la rue Outremont, prévues aux plans réalisés par la firme Genexco, numéros GEN 14-287-05 dessins 1 à 4, datés du 25 novembre 2014, lorsque les travaux seront achevés selon le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et 8440212 Canada inc., conformément au règlement REG-197 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

Le conseil approuve le projet de protocole soumis pour tous les travaux d'infrastructures municipales et autres conditions indiquées pour ce projet, conditionnellement à l'obtention, par la compagnie, de toutes les autorisations requises. Le maire et la greffière sont autorisés à signer les documents pour y donner effet.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150414-168

**13.6 SECTEUR C - PARC ET ÉCOLE - 176050 CANADA INC. ET 3597318
CANADA INC. - ACQUISITION**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil approuve l'entente entre la Ville et 176050 Canada inc. et 3597318 Canada inc. pour l'acquisition du lot 5 648 436 pour la construction d'une école primaire dans le secteur C, au coût de 269 \$ / m², plus taxes applicables, et la cession gratuite à des fins de parc des lots 2 701 990, 3 402 746, 3 923 349, 5 648 434, 5 648 437, 5 648 439, 5 648 440 et 5 648 441.

Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document pour y donner effet.

Le conseil approuve le financement de l'acquisition du lot 5 648 436 à même l'excédent de fonctionnement affecté gestion de la dette.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150414-169

**13.7 CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE - COMMISSION SCOLAIRE
MARIE-VICTORIN - ÉCHANGE DE TERRAINS - ENTENTE**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil approuve l'entente entre la Commission scolaire Marie-Victorin et la Ville pour la construction dans le secteur C d'une école primaire, qui prévoit la cession, par la Ville, du lot 5 648 436 d'une superficie de 19 155,3 m², en échange de la cession, par la Commission scolaire, d'une partie des lots 1 838 936 et 2 254 324 d'une superficie d'environ 20 560 m² et d'une partie du lot 5 383 683 d'une superficie d'environ 12 308 m², conformément aux termes de l'entente.

Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document pour y donner effet.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

14. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes

150414-170

14.1 SUBVENTION - DEMANDE DE SOUTIEN - ACCEPTATION

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil accorde une subvention de 400 \$, versée sous réserve du respect des conditions exigées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*, à l'organisme *Joie de vivre de l'âge d'or de Brossard*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-171

14.2 SEMAINE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE - 3 AU 9 MAI 2015 - PROCLAMATION

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil proclame la semaine du 3 au 9 mai 2015, semaine nationale de la Sécurité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-172

14.3 PUBLICATION DES AVIS PUBLICS - APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Considérant que les citoyens utilisent fréquemment Internet pour être informés et que le site Internet de la Ville est de plus en plus fréquenté;

Considérant que la publication des avis publics dans les journaux, entre autres, ne tient pas compte de la réalité d'aujourd'hui et des défis de l'avenir en matière de communications avec les citoyens;

Considérant que la Ville estime que c'est sur Internet et non plus avec le journal qu'elle atteint l'objectif de faire connaître à un maximum de citoyens les décisions ou les actes pris par le conseil ou ceux qu'il s'apprête à prendre;

Considérant que la publication des avis publics sur Internet, au lieu du journal, permettrait aux municipalités et autres organismes publics d'économiser des coûts importants;

Considérant que les efforts d'une saine gestion sont toujours au centre des préoccupations du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil appuie la démarche entreprise par l'Union des municipalités du Québec, relativement à la publication d'un avis public prévue dans un journal, afin qu'une municipalité puisse choisir de remplacer cette publication par une diffusion de l'avis sur Internet.

De plus, que les travaux de l'Union des municipalités du Québec sur les avis publics se poursuivent.

Copie de la présente résolution sera acheminée à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150414-173

14.4 FORUM JEUNESSE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL - APPUI

Considérant que le Forum jeunesse Longueuil a été mis en place en 2006 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) à la suite d'une entente avec le Secrétariat à la jeunesse (CR 2006-0131);

Considérant la nouvelle gouvernance de proximité qui sera mise de l'avant par le gouvernement du Québec à la suite de l'adoption du projet de loi 28;

Considérant la proposition du Secrétariat à la jeunesse de fusionner les trois forums jeunesse en une seule instance pour le territoire de la Montérégie;

Considérant que le Forum jeunesse joue un rôle important dans le développement de l'agglomération de Longueuil en travaillant à faire des jeunes de 35 ans et moins de véritables acteurs du développement local et en suscitant leur participation citoyenne;
Considérant l'importance des actions du Forum jeunesse pour le territoire à travers ses mandats de rôle-conseil, de représentation des jeunes, de concertation en matière de jeunesse, de participation citoyenne et de soutien à des projets par et pour les jeunes;

Considérant l'importance de préserver les leviers de développement pour la jeunesse de l'agglomération de Longueuil;

Considérant que le Forum jeunesse de par son modèle de gouvernance par et pour les jeunes possède un ancrage démocratique tenant compte de chacune des villes composant l'agglomération;

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil reconnaisse le Forum jeunesse comme un partenaire incontournable du développement local jeunesse.

Il appuie et soutient le Forum jeunesse dans ses revendications auprès des instances gouvernementales en vue de maintenir sa structure actuelle sur le territoire de l'agglomération de Longueuil.

Une copie des présentes sera transmise aux députés québécois du territoire, au Secrétariat à la jeunesse, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Dépôt – documents

150414-174

**15.1 EMPLOYÉS SYNDIQUÉS RÉGULIERS, TEMPORAIRES ET SAISONNIERS -
EMBAUCHE ET MOUVEMENT DE MAIN D'OEUVRE - DÉPÔT**

La liste d'embauche et de mouvement de main-d'oeuvre des employés syndiqués réguliers, temporaires et saisonniers datée du 7 avril 2015.

150414-175

15.2 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 12 MARS AU 8 AVRIL 2015 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 12 mars au 8 avril 2015, est déposée.

150414-176

15.3 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - DOREEN ASSAAD - DÉPÔT

Le conseil prend acte du dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires amendée de la conseillère Doreen Assaad pour l'année 2015.

150414-177

**15.4 FOURNITURE DE CARBURANT - CONTRAT CAR-2014 - ÉNERGIE VALÉRO
INC. - PROLONGATION - DÉPÔT**

En vertu de la résolution 140121-004, la Ville a adhéré au regroupement d'achats de carburant géré par l'Union des municipalités du Québec pour deux ans. En 2014, l'UMQ a effectué un appel d'offres pour un an avec possibilité de prolongation pour une autre année. Le 24 octobre 2014, l'UMQ s'est prévalu de l'option de renouvellement. Aussi, le conseil prend acte de la prolongation du contrat relatif à la fourniture de carburant, pour la période se terminant le 31 mars 2016, octroyée par l'Union des municipalités du Québec, à Énergie Valéro inc., distributeur Ultramar, selon le prix unitaire soumis, ce qui représente pour Brossard 296 745,93 \$, taxes incluses.

150414-178

**15.5 FOURNITURE DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES -
SEAO 841932 - CONTRAT – DÉPÔT**

En vertu de la résolution 141118-474, la Ville a adhéré au regroupement d'achats géré par le *Centre de services partagés du Québec (CSPQ)* qui a effectué un appel d'offres pour le papier pour photocopieurs et imprimantes. Aussi, le conseil prend acte du contrat relatif à la fourniture de papier pour photocopieurs et imprimantes, octroyé par le *Centre de services partagés du Québec (CSPQ)*, à *Lyreco (division de Novexco inc.)*, selon les prix unitaires affichés à la liste des produits du CSPQ, ce qui représente pour Brossard une dépense estimée à 30 000 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} mars 2015 au 29 février 2016.

16. Conseil d'agglomération

150414-179

**16.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 16 AVRIL 2015 -
ORIENTATIONS**

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-150416-1.2, 1.5, 1.6, 1.10, 1.11, 1.14, 1.16. 1.18 à 1.24 et 1.26 à 1.28 du conseil d'agglomération.

Le conseil est en désaccord avec les points CA-150416-1.12, 1.13, 1.15 et 1.17.

Le conseil donne au maire et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou plusieurs de ces orientations si de nouveaux éléments ou informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150414-180

16.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT DU MAIRE

Le maire, Paul Leduc, ne mentionne aucun fait relatif à l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mars 2015.

17. Levée de l'assemblée

150414-181

17.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que la séance soit levée à 22 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE MAIRE,

LA GREFFIÈRE,

Paul Leduc

Isabelle Grenier